

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Carolane Fortin Poulin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cd3288dfbe063fff65927dd7>

Date d'obtention : 2026-08-26 16:59:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de cette formation, d'abord que c'est une méthode d'intervention qui facilite la prise en charge d'une situation de sextage et qui contribue à limiter la propagation des images ou des vidéos. Il est surtout important de ne jamais regarder, demander ou conserver les images ou les vidéos lorsqu'une situation nous est rapportée. Le fait d'accéder à ce type de contenu peut constituer une infraction criminelle lorsqu'il s'agit de pornographie juvénile. Lorsqu'une telle situation nous est signalée, il est donc essentiel de remplir la trousse de sextos, afin de documenter la situation et de favoriser une prise en charge adéquate.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va influencer mes futures interventions en me permettant d'assurer une prise en charge plus adéquate et rigoureuse des situations. Le questionnaire aura notamment pour objectif de recueillir des informations justes, pertinentes et précises, sans orienter les réponses ni mettre les mots dans la bouche des personnes impliquées dans la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mes futures interventions, je devrai porter une attention particulière à ne pas regarder les images ou les vidéos qui pourraient m'être rapportées et à me référer directement à la trousse de sextos afin de suivre la procédure appropriée. Je devrai également bien expliquer les impacts et les conséquences de tels actes, puisque certaines personnes peuvent ne pas être pleinement conscientes de la gravité de la situation et des conséquences possibles de leurs gestes. Je retiens également l'importance de demeurer à l'écoute, de faire preuve d'empathie et d'ouverture, tout en conservant mon jugement professionnel afin d'intervenir de manière adéquate, rigoureuse et sécuritaire.